

Période de réinscription

Du lundi 11 mars au vendredi 5 avril 2019 (du lundi au vendredi de 14H à 19H) inclus.

- **Important !** Un créneau réservé aux réinscriptions des élèves souhaitant débiter un cursus musique (élèves inscrits cette année en classe d'éveil et en formation musicale ou chorale seule): le samedi 30 mars de 9h à 13h

Les dossiers seront traités par date d'arrivée. L'heure de dépôt du dossier n'a donc aucune incidence sur le traitement de votre demande.

- **Pour toute réinscription avec une demande nouvelle**, vous devrez déposer votre dossier de réinscription à l'équipe administrative du Conservatoire
- **Pour toute réinscription sans demande nouvelle**, vous avez la possibilité d'envoyer le dossier de réinscription par courrier, de le déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres extérieure du Conservatoire.

Attention ! Les élèves non réinscrits au 5 avril perdront toute priorité par rapport aux nouveaux élèves et ne seront intégrés qu'en fonction des places disponibles.

Pièces à fournir

Pour nous permettre de traiter votre demande de réinscription, il est important d'imprimer le formulaire avant de le compléter, de le dater, de le signer et d'y joindre les justificatifs demandés.

	Initiation / Jardin, Eveil	Cursus complets Cycles 1, 2 et 3	Parcours personnalisés	Cursus complets COP	Activités spécifiques	Activités d'ensemble
A JOINDRE OBLIGATOIREMENT LORS DU DEPOT DU DOSSIER						
Justificatif de domicile pour les habitants du territoire Vallée Sud-Grand Paris*	X	X	X		X	
Photocopie d'une attestation de quotient CAF datée de 2018	X	X	X			
Photocopie des 4 pages de l'avis d'imposition 2018 (revenus 2017)	X	X	X			
Lettre de motivation			X	X		
A DEPOSER A L'ACCUEIL A LA RENTREE						
Certificat médical pour l'année scolaire 2019/2020	X pour l'éveil corporel	X pour la danse	X pour l'atelier chorégraphique			

* Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson, Malakoff, Montrouge, Sceaux

Pour toute réinscription avec une demande nouvelle, seront refusés :

- les dossiers incomplets,
- déposés par une personne autre qu'un membre de la famille,
- ou déposés par une personne mineure.

Si vous avez plusieurs enfants inscrits au Conservatoire, il vous suffit de déposer un seul exemplaire des pièces obligatoires à joindre au dossier pour toute la famille.

Eveil

A l'issue de l'année de Jardin, un cours d'éveil musical, d'éveil corporel ou d'éveil musical et corporel est proposé aux enfants qui seront scolarisés en grande section de maternelle en septembre 2019. Il dure 45 min. Le cours d'éveil musical et corporel propose un éveil à la musique et à la danse en alternance d'une semaine sur l'autre.

A l'issue de l'année d'Eveil, les élèves souhaitant poursuivre leur scolarité au Conservatoire doivent faire un choix entre un cursus musique ou un cursus danse. Ils peuvent également s'inscrire uniquement en chorale.

Les cursus

Le cursus s'organise en cycles :

- le Cycle 1 qui correspond le plus souvent à l'école primaire (pour la danse, l'entrée en Cycle 1 est précédée de deux années d'Initiation),
- le Cycle 2 qui correspond le plus souvent aux années collège,
- le Cycle 3 qui correspond le plus souvent aux années lycée,
- et enfin le Cycle d'Orientation Professionnelle qui équivaut aux années de classes préparatoires qui précèdent l'entrée dans des grandes écoles.

Cursus musique

Un cursus musique comprend 3 disciplines obligatoires :

- Un cours individuel d'instrument,
- Un cours de formation musicale,
- Un cours de pratique collective.

Le temps de cours dans chaque discipline dépend du niveau de l'élève. Par exemple, le temps de cours total d'un élève qui débute un cursus musique est de 2h30 (soit 30 min en instrument + 1h15 en formation musicale souvent répartis en 2 fois + 45 min de chorale).

Formation musicale

Les professeurs se réuniront la première semaine de juillet pour procéder à l'affectation des élèves en cours de formation musicale. Ils disposeront des informations concernant les impossibilités que vous avez signalées sur le formulaire d'inscription et tâcheront d'en tenir compte. Toutefois, pour un meilleur suivi pédagogique, les élèves seront affectés dans la mesure du possible avec le même professeur que l'année précédente. L'affectation en formation musicale vous sera indiquée **par mail en juillet 2019** avec les jours et horaires de cours des élèves. **Cette date pourrait être reportée fin août** au cas où nous rencontrons des problèmes liés au déménagement.

Disciplines collectives

Les élèves inscrits en 1ère et 2ème année de formation musicale ont pour discipline collective le chant choral.

En fin de Cycle 1, une pratique collective instrumentale devient obligatoire. Toutefois, les élèves qui le souhaitent peuvent poursuivre la chorale.

A partir du Cycle 2 instrumental un atelier jazz ou un atelier de musiques actuelles amplifiées sera proposé.

Inscription nouvelle en instrument

Les élèves qui ne pratiquent aucun instrument et qui demandent une discipline instrumentale, se verront informés de leur intégration par courrier en juillet 2019.

Listes d'attente en instrument

En cas d'indisponibilité dans une discipline instrumentale, des listes d'attente seront constituées en vue d'une affectation éventuelle en cours d'année. Il est conseillé aux familles de formuler deux vœux d'instruments. Ces listes d'attente ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre mais sont traitées jusqu'à la fin du mois d'avril.

Le Conservatoire intègre les élèves dans les classes d'instrument en fonction des places disponibles avec une priorité donnée :

- Aux élèves admis en classes à horaires aménagés musique au Collège Evariste Gallois,
- Aux élèves non débutants ayant obtenu un avis très favorable aux tests de niveau.

Les critères qui sont ensuite considérés sont :

- L'âge de l'élève,
- L'inscription ou non au Conservatoire en 2018/2019,
- Le niveau de formation musicale de l'élève,
- La date de dépôt du dossier d'inscription au Conservatoire,
- Et enfin la date de naissance de l'élève.

Attention ! Compte tenu de ces critères, les élèves inscrits en éveil en 2018/2019 ne sont pas prioritaires pour obtenir une place en instrument par rapport à des élèves plus âgés non inscrits au Conservatoire en 2018/2019. L'affectation en FM et en chorale est proposée en priorité aux élèves qui sont les plus susceptibles d'obtenir une place en instrument en fonction de leur positionnement dans les listes d'attente.

Cursus danse

Un cursus danse comprend :

- Les cours de danse,
- Un cours de musicalité du mouvement (obligatoire à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1),
- Les séances d'ateliers ou masterclasses programmées ponctuellement au cours de l'année (plus particulièrement pour les élèves de Cycle 2 et 3).

Inscription nouvelle en danse

L'admission d'un nouvel élève en danse classique est conditionnée :

- par un test d'aptitude quel que soit l'âge et le niveau (débutant ou non),
- par le nombre de places disponibles dans les cours,
- par la disponibilité des élèves le mercredi après-midi pour suivre le cours de musicalité du mouvement, obligatoire à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1.

La date et l'horaire de convocation au test d'entrée vous seront communiqués par mail. L'admission des élèves testés en cours de danse sera précisée par voie d'affichage dans les jours qui suivent le test. L'affectation vous sera indiquée par mail en juillet 2019 avec les jours et horaires de cours des élèves.

Formation musicale danseur

Le cursus danse comprend un cours de musicalité du mouvement à partir du niveau Initiation 1 et jusqu'en 3ème année du Cycle 1. Ce cours est obligatoire. L'affectation vous sera indiquée **par mail en juillet 2019** avec l'horaire de cours de l'élève. **Cette date pourrait être reportée fin août** au cas où nous rencontrons des problèmes liés au déménagement.

Parcours personnalisés

A partir de la fin du Cycle 2, les élèves n'étant pas en mesure de poursuivre un cursus complet ont la possibilité de suivre un parcours personnalisé. En musique, la pratique collective peut être assortie d'un soutien instrumental. En danse, le cours de danse classique s'accompagne d'une participation à l'atelier de danse contemporaine. Cette demande doit être accompagnée d'un courrier.

Location d'instrument

Les élèves débutants pourront bénéficier de locations d'instruments auprès du Conservatoire ou de l'association des Amis du Conservatoire de Bourg-la-Reine / Sceaux (ACBS). Ces locations seront limitées à une année, renouvelable si aucune autre demande prioritaire n'est déposée.